

## LA REPRESENTATION DEMOCRATIQUE

---

L'Atelier des concepts  
L'ACADEMOS,  
15/03/10  
Emmanuel Sena AVONYO

---

Signalez les erreurs et faites vos critiques et suggestions à cette adresse :  
[enestamail@gmail.com](mailto:enestamail@gmail.com)

## ***LA REPRESENTATION DEMOCRATIQUE***

### ***Introduction***

Le processus de démocratisation s'est considérablement accru ces deux dernières décennies au point de gagner aujourd'hui les plus petits Etats du globe. Cela confirme le triomphe sans précédent de la démocratie amorcé un peu avant la fin du XXe siècle. Contrairement à la démocratie du temps de Périclès et de Platon, de nos jours le peuple élit ses propres représentants. Un peu partout dans le monde, des élections sont organisées pour désigner des responsables politiques. En Afrique, malgré les mutations politiques survenues autour des années 90, il subsiste d'énormes difficultés liées à la procédure de désignation des représentants du peuple et au respect des règles du jeu démocratique comme en témoignent les irrégularités qui entachent certains scrutins en dépit de la présence impressionnante des observateurs internationaux. On enregistre aussi des problèmes en ce qui concerne la représentation effective du peuple dans les instances décisionnelles, l'option démocratique à faire et la participation des hommes à la vie politique de leur communauté<sup>1</sup>.

Vu l'intérêt que cette situation représente dans la pensée politique actuelle, nous voudrions nous intéresser dans cette analyse à la question de la représentation démocratique. Nous ébauchons ainsi une réflexion philosophique aux ambitions limitées qui, pourtant, est censée être poursuivie afin de s'élever à un point de vue qui puisse restaurer l'unité de sens, la portée conceptuelle ainsi que les conséquences politiques du phénomène que nous mettons en cause. Nous nous limitons aujourd'hui à l'exploration des concepts de « représentation » et de « démocratie ». Après avoir examiné ici quelles formes de relations les unissent, nous nous intéresserons à leurs limites dans l'Atelier des concepts des semaines à venir.

### ***Qu'entend-on par représentation politique ?***

Représenter en politique, c'est tenir la place de, être substitué à quelqu'un dans l'exercice de ses droits ou pour la défense de ses intérêts<sup>2</sup>. La représentation recouvre de multiples sens. On peut noter qu'elle est le procédé juridique en vertu duquel le représentant (c'est l'exemple d'un député) accomplit un acte au nom et pour le compte

---

<sup>1</sup> Mawuto Roger Afan, *La participation démocratique en Afrique*, Editions Universitaires Fribourg, 2001, p. 14.

<sup>2</sup> André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1991, p. 922.

du représenté. La représentation est encore un acte de volonté issu du peuple. Elle est définie comme un transfert du pouvoir de vouloir à une autre volonté<sup>3</sup>. Pour la pensée moderne, elle est une condition indispensable à une participation politique de l'ensemble des citoyens. « *Si la représentation est la condition d'affirmation de la souveraineté et si la souveraineté n'est l'affaire de tous que parce qu'elle s'appuie sur le consentement initial, alors la représentation devient dans la société moderne... la condition de l'avènement du politique, du vivre ensemble, de l'aller avec...* »<sup>4</sup>

Comme le relèvent Jean-Marie Donegani et Marc Sadoun, la souveraineté de l'Etat que détient le peuple, c'est-à-dire sa puissance, sa majesté souveraine et son autonomie politique, ne s'affirme que dans la représentation ; cette dernière procède du consentement du peuple. C'est le consentement des sujets qui fonde le vivre ensemble et autorise le souverain à donner des lois au peuple (à travers l'organe législatif). La représentation est donc nécessaire au bon fonctionnement des institutions politiques modernes. Lorsqu'on parle de représentants du peuple, les premiers visés sont les députés, membres du parlement. Selon les pays, on peut élire aussi des responsables départementaux, municipaux et régionaux, des sénateurs, des chefs d'Etat, etc.

Mais il convient de relever que le concept de représentation recèle une polysémie : « *Sous le même mot, se cachent deux choses différentes. Renvoyant à l'idée de mandat, la représentation suppose la fidélité de la correspondance entre une volonté précédente et une volonté suivante. Renvoyant à l'idée de figuration, elle peut s'exercer dans la fidélité mais aussi tolérer la liberté d'expression du représentant.* »<sup>5</sup> Dans le présent travail, la représentation est prise au sens d'un mandat politique qui néanmoins n'oblitére pas la liberté d'initiative, d'expression et de discernement du représentant politique dans la visée de l'intérêt du peuple. Toutefois, dans le mandat politique que confère le peuple à ses représentants, la volonté des représentants devra coïncider, autant que faire se peut, avec celle du représenté, le peuple.

En fait, la représentation est avant tout un acte d'appartenance politique à un ensemble. Sans appartenance initiale au corps représenté, il n'y a pas de représentation légitime, tout comme c'est l'appartenance de l'élu à l'assemblée que constituent les élus qui consacre sa légitimité. Selon un paradoxe très parlant, le représenté est perçu comme un tout abstrait qui n'a pas d'existence séparée de ses représentants. Jean-

---

<sup>3</sup> Bruno Bernardi, *La démocratie*, Paris, GF-Flammarion, 1999, p. 238.

<sup>4</sup> Jean-Marie Donegani & Marc Sadoun, *Qu'est-ce que la politique ?* Paris, Gallimard, 2007, p. 176.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 172.

Marie Donegani et Marc Sadoun relèvent que « *La représentation politique est bien alors un mécanisme par lequel on fait advenir quelque chose qui n'a pas d'existence physique : des abstractions, des universaux.* »<sup>6</sup>

En effet, le mandat que confère le peuple ne procède pas d'une personne identifiable, mais d'une abstraction à laquelle je prête ou dont j'assume, par ma présence, une existence, et dont je fais partie. Le représentant fait corps avec les représentés et les occulte par la même occasion. L'objet représenté en politique relève d'une abstraction et d'une diversité telles qu'il n'est pas complètement définissable. Le peuple n'est pas un artéfact, mais une réalité politique issue d'une convention au sein d'une même entité sociale. Essayons d'apporter quelques précisions supplémentaires sur ce concept de peuple qui est au centre de la représentation politique.

### ***Le peuple dans la représentation politique***

Le peuple est à la fois un ensemble de personnes et une unité corporelle. Il recèle une douce équivocité qui transparaît dans les définitions qu'en donnent les philosophes. Jean-Jacques Rousseau dérive « Peuple » de « République, Corps politique, Etat » : « *A l'égard des associés ils prennent collectivement le nom de Peuple, et s'appellent en particulier citoyens comme participants à l'autorité souveraine, et sujets comme soumis aux lois de l'Etat.* »<sup>7</sup> La notion de Peuple traduit l'idée de personne publique, celle qui unit tous les autres membres du corps politique. Elle peut s'employer selon le contexte à la place des termes dont il est dérivé.

Selon Rousseau, l'idée de représentation est moderne, au sens où elle vient du gouvernement féodal<sup>8</sup>. Bruno Bernardi affirme que c'est avec Hobbes que l'idée de représentation a véritablement émergé à l'aube de la philosophie politique moderne. Et selon Hobbes, « *Le peuple est un certain corps, et une certaine personne, à laquelle on peut attribuer une seule volonté, et une action propre (...) C'est le peuple qui règne en quelque sorte d'Etat.* »<sup>9</sup> Hobbes unifie la notion du peuple. Par leur consentement, des volontés multiples se mettent sous l'autorité d'un pouvoir, seul apte à leur donner une unité. La représentation s'entend comme la mutation d'une multitude d'individus en une unité politique. Elle constitue la multitude en peuple en unifiant ses voies.

---

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 173.

<sup>7</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion, 2001, pp. 57-58.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 134.

<sup>9</sup> Thomas Hobbes, *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, Paris, GF-Flammarion, 1982, p. 222.

Pour Thomas Hobbes, loin d'être une masse informe, le peuple est l'ensemble des membres d'une société, le corps social qui fait l'Etat et lui donne une orientation politique. Le peuple est un ensemble de sujets doté d'une personnalité civile et politique unique. Il met en oeuvre cette personnalité dans le choix de son représentant. Alors que, pour Hobbes, le peuple reçoit son unité par celui qu'il se donne comme représentant<sup>10</sup>, Jean-Jacques Rousseau établit que c'est par le pacte politique que le peuple est peuple ; le peuple reçoit son unité de l'acte de sa constitution en corps moral et collectif<sup>11</sup>. En clair, Rousseau pense que le peuple se donne lui-même son unité par la formation du pacte social.

Selon toute vraisemblance, Rousseau tient cette position de Grotius qui affirmait qu'un peuple est peuple avant de se donner à un roi<sup>12</sup>. Car ce don est un acte civil qui suppose une délibération publique. Pour Grotius, l'acte par lequel le peuple est peuple, c'est-à-dire le vrai fondement de la société, précède celui de la désignation de son représentant politique. Rousseau pense fondamentalement que le peuple s'auto-institue dans le pacte social. Sa doctrine politique essaye d'associer « peuple » et « nation ». Rousseau articule un concept politique du peuple comme sujet d'auto-institution, et un concept historico-social de peuple nation, condition d'effectivité de cette auto-institution. De l'avis de Bruno Bernardi, Rousseau inscrit ainsi le peuple dans une perspective historique<sup>13</sup>.

Dans la pensée politique moderne, c'est un débat qui va évoluer. John Locke animera la réflexion politique en accordant une attention particulière au peuple. John Locke défend un modèle de la représentation du peuple différent de celui de Hobbes : l'individu n'est jamais absorbé dans l'unité du corps social et ne se défait jamais de ses prérogatives et droits personnels. Toutefois, en ce qu'ils conçoivent la représentation du peuple comme transfert du pouvoir de vouloir, Hobbes et Locke participent d'un même paradigme<sup>14</sup>. D'autres philosophes comme Hegel et Marx, à l'époque contemporaine, s'attelleront à relever les défis et les faiblesses liés à la représentation politique du peuple.

---

<sup>10</sup> Bruno Bernardi, *op. cit.*, p. 81.

<sup>11</sup> Jean-Jacques Rousseau, *op. cit.*, p. 57

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 55.

<sup>13</sup> Bruno Bernardi, *op. cit.*, p. 85.

<sup>14</sup> Bruno Bernardi, *op. cit.*, pp. 238-239.

Dans ses travaux, Marcel Gauchet met l'accent entre autres sur le fait que la représentation consiste à mettre en œuvre la diversité sociale<sup>15</sup>. Il montre aussi que la représentation n'est pas à sens unique, elle est une sorte de médiation politique : « *En fait, les représentants représentent autant la sphère politique auprès des citoyens qu'ils représentent les citoyens dans la sphère politique.* »<sup>16</sup> En outre, comme le font observer Jean-Marie Donegani et Marc Sadoun, la représentation suppose un acte de volonté, une procédure de légitimation du pouvoir et non une simple sélection des autorités. L'idée de légitimation rappelle le point de vue de Grotius qui dit qu'on est un peuple disposant d'un pouvoir avant de se donner un roi. La représentation offre le cadre de la légitimation publique du pouvoir du peuple.

Retenons à l'issue de cette étape de notre analyse, qu'à cause de son importance dans la gestion du pouvoir politique, le système de la représentation s'est imposé de nos jours comme le meilleur régime ou comme le moins mauvais. Sa nécessité dans les institutions modernes s'explique par le fait que l'élection est apparue aux Modernes comme un mode supérieur de désignation des gouvernants<sup>17</sup>. Marcel Gauchet souligne qu'il n'y a de légitimité du personnel dirigeant que représentative. Cette légitimité est conférée aux dirigeants par des élections démocratiques<sup>18</sup>. En essayant de cerner la notion de peuple par rapport à celle de la représentation, nous étions déjà incliné à parler de démocratie. Car le régime politique dans lequel le peuple est représenté en vue de sa participation à la gestion publique s'appelle une démocratie.

### ***Qu'est-ce que la démocratie ?***

Quoique la définition de la démocratie soit déjà ébauchée dans l'approche précédente, il convient d'en dire un mot pour situer les concepts. *Dēmokratia* signifie en langue grecque souveraineté ou pouvoir (*dēmos*) du peuple (*kratos*). La démocratie peut être présentée comme un régime politique ou « *un Etat politique dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens, sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité.* »<sup>19</sup> Elle comporte d'idée d'« une souveraineté sans limites de la volonté populaire »<sup>20</sup>. La démocratie est donc le gouvernement du peuple, selon le mot d'Abraham Lincoln.

---

<sup>15</sup> Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie. Le parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998, p. 121.

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 112.

<sup>17</sup> Jean-Marie Donegani & Marc Sadoun, *op. cit.*, p. 175.

<sup>18</sup> Marcel Gauchet, *op. cit.*, p. 114.

<sup>19</sup> André Lalande, *op. cit.*, p. 214.

<sup>20</sup> Bruno Bernardi, *op. cit.*, p. 224.

Dans son ouvrage *La participation démocratique en Afrique. Ethique politique et engagement chrétien*, Mawuto Roger Afan écrivait que la démocratie, « *avant d'être un art de gouvernement, est un esprit et une mentalité, affirmant la foi de l'homme en sa capacité à construire librement, de manière responsable, une société juste pour tous.* »<sup>21</sup> On peut percevoir clairement les principes fondamentaux d'une démocratie résumés dans les notions de liberté, de responsabilité et de société juste. La démocratie est « *un système politique qui, à l'intérieur d'un complexe social, permet le renouvellement légal du personnel dirigeant, et un mécanisme social qui permet à une très grande partie de la population d'exercer une influence sur les décisions importantes en choisissant ses responsables.* »<sup>22</sup>

Selon Mawuto Roger Afan, la démocratie fait appel à une culture politique et à une réflexion approfondie qui ne doivent pas se limiter à la description d'« *un régime qui garantisse les libertés individuelles et collectives, l'égalité de tous devant la loi, le pluralisme et l'alternance du pouvoir, les droits fondamentaux des personnes.* »<sup>23</sup> Au-delà des principes qui la caractérisent, il faut relever que la démocratie désigne une réalité complexe. En simplifiant un peu, nous pouvons noter que la démocratie est ce régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même, sans l'intermédiaire d'un organe représentatif (*Démocratie directe*).

Cette souveraineté du peuple peut s'exercer aussi par représentants, parlementaires et organe exécutif, interposés (*Démocratie indirecte*). La *démocratie représentative* encore appelée *démocratie indirecte, gouvernement représentatif ou régime représentatif*. Le principe de la représentation, loin d'être un obstacle à la participation des citoyens, apparaît comme l'un des critères d'une démocratie ; il offre des moyens convenus pour une prise de participation ordonnée au débat politique. « *La démocratie suppose certes la participation, mais les citoyens n'ont pas besoin de pendre part directement à la gestion politique pour que leur influence se fasse sentir, et leur indifférence elle-même ne peut manquer d'avoir des incidences politiques.* »<sup>24</sup>

Dans le cadre de cette réflexion, la représentation est présentée à dessein comme l'un des principaux acquis d'un régime démocratique. Il s'agit de penser la représentation politique comme le principal trait distinctif d'une démocratie représentative. Le terme

---

<sup>21</sup> Mawuto Roger Afan, *op. cit.*, p. 14.

<sup>22</sup> Seymour Marin Lipset, *L'homme et la politique*, in Mawuto Roger Afan, *op. cit.*, p. 16.

<sup>23</sup> Mawuto Roger Afan, *op. cit.*, p. 14.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 16.

« démocratie » n'est évidemment pas égal à celui de « représentation », et ce dernier ne présupposant pas toujours le premier. Comment comprendre alors la relation entre « démocratie » et « représentation » ? Qu'est-ce que la représentation démocratique ? C'est ce qu'il nous faut examiner maintenant.

### *Représentation démocratique et démocratie représentative*

Pour la pensée moderne, la démocratie est liée à l'idée de représentation au point d'être confondue avec elle<sup>25</sup>, ou de lui être opposée<sup>26</sup>. Dans le cas d'une « adhérence » entre « démocratie » et « représentation », on est en présence d'une démocratie représentative. En d'autres termes, lorsque l'on réunit les notions de « représentation » et de « démocratie », elles donnent la structure politique d'une démocratie représentative, forme de démocratie dans laquelle les citoyens donnent mandat à certains d'entre eux (ou à un organisme) pour exercer le pouvoir en leur nom et à leur place. Les mandataires se chargeront d'assurer la représentation de la communauté. Cette manière de représenter est une représentation démocratique. La représentation démocratique a lieu dans une démocratie représentative. Aussi, définit-elle la démocratie représentative sans en épuiser les attributs.

La complémentarité des deux notions « démocratie » et « représentation » est telle qu'elle fait dire à Bruno Bernardi que l'idée de « démocratie représentative » est quasi-pléonastique dans son usage courant<sup>27</sup>. Ainsi, à la question de savoir s'il faut dire démocratie représentative ou représentation démocratique, on pourrait bien répondre que la représentation démocratique est un mode de participation du peuple à la gestion qui est propre à une démocratie représentative. Cependant, cela à tout l'air d'un jeu de mot pour désigner la même réalité. Car aujourd'hui, du point de vue de leur finalité politique, représentation et démocratie se confondent dans l'usage courant. Le principe de représentation est lié à la notion de démocratie, où le peuple exerce la responsabilité par délégation de pouvoir par voie électorale.

Le gouvernement démocratique adopte la délégation comme mode d'exercice du pouvoir politique. Il ne s'agit ni d'une délégation de souveraineté par des élus, ni d'un

---

<sup>25</sup> La pensée politique ancienne ignore cette problématique. L'idée de représentation érigée en catégorie centrale de la philosophie politique introduit, selon Bruno Bernardi, une discontinuité historique dans la conception de la démocratie.

<sup>26</sup> Représentation et démocratie s'opposent lorsque, par exemple, le principe de la représentation fait distinguer démocratie et république. La distinction entre démocratie et république pourra faire l'objet d'un autre article.

<sup>27</sup> Bruno Bernardi, *op. cit.*, p. 238.



transfert de responsabilités. Cette forme de représentation politique exige que le peuple lui-même se choisisse ses représentants à l'issue d'une procédure électorale. C'est à ses responsables élus que le peuple remet sa souveraineté qui va être désormais exercée dans la gestion du bien commun, l'établissement des lois et le contrôle du gouvernement. Le peuple ne délègue son pouvoir qu'au cours des élections justes et crédibles sur la base d'une constitution acceptée par tous<sup>28</sup>. La démocratie représentative est habituellement régie par une constitution qui établit le peuple responsable de la souveraineté. Bruno Bernardi montre que démocratie et constitution se recoupent en trois points essentiels : le rapport entre démocratie, légalité et Etat de droit ; la définition de la constitution démocratique et la rencontre entre démocratie et pouvoir constituant.

### *Conclusion*

La démocratie représentative est une forme d'aristocratie où ce sont des élus en vertu de leurs compétences qui assurent la représentation politique du peuple. La représentation démocratique offre au peuple une tribune d'expression et de visibilité politique. Tocqueville disait qu'il est difficile mais nécessaire d'être l'ami de la démocratie. Il faut l'aimer modérément, car « le dogme démocratique est destructeur de la grandeur humaine »<sup>29</sup>. Aussi radicale que cette position puisse paraître, elle nous permet d'indiquer qu'en dépit des avancées politiques que la représentation démocratique offre à la société moderne pour sa construction, l'expérience politique a montré que la délégation du pouvoir à des représentants n'est pas exempt de grands défauts. Quelles sont les conséquences politiques de l'émergence du principe de la représentation démocratique ? C'est ce qu'il nous faudra essayer d'examiner prochainement.

---

<sup>28</sup> Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, p. 61.

<sup>29</sup> Pierre Manent, *Tocqueville et la nature de la démocratie*, Paris, Fayard, 1993, pp. 177 et 181.